



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Étranger émérite (sportif, entrepreneur....) : comment être naturalisé ?

Vérifié le 08 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Autres cas ? [Naturalisation \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213)

La nationalité française peut être accordée à un étranger francophone qui contribue par son action émérite au rayonnement de la France et à la prospérité de ses relations économiques internationales.

Ces 2 conditions sont cumulatives.

Il peut s'agir par exemple d'une personnalité ou d'un chef d'entreprise dont l'action dans ce domaine est reconnue.

Cette procédure exceptionnelle est à l'initiative du ministre des affaires étrangères.

Textes de loi et références

- Code civil : articles 21-14-1 à 21-25-1 [↗ \(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006165459/\)](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006165459/)
Acquisition de la nationalité française par décision de l'autorité publique (article 21-21)